

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9640  
6 février 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 FEVRIER 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE

A la 1527ème séance du Conseil de sécurité, le 27 janvier 1970, le représentant de la Zambie a déclaré que l'Italie était parmi les pays ayant "refusé d'imposer une interdiction à la vente d'armes à l'Afrique du Sud" et "continué de fournir certaines formes d'équipement militaire et des pièces détachées à l'armée de terre et de l'air de l'Afrique du Sud" (S/FV.1527).

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous faire savoir que cette déclaration est tout à fait dénuée de fondement. Non seulement, le Gouvernement italien n'a pas refusé d'imposer une interdiction à la vente d'armes à l'Afrique du Sud, mais il a indiqué à plusieurs reprises sa ferme détermination d'imposer l'embargo décidé en 1963 par le Conseil de sécurité. A cet effet, le Gouvernement italien a décidé d'interdire la fourniture à l'Afrique du Sud d'armes et de munitions, quel qu'en soit le type, l'exportation d'Italie de ce matériel nécessitant désormais l'obtention d'une licence délivrée par l'Etat. La décision du Gouvernement italien a été récemment réaffirmée dans le document AC.109/295, en date du 11 juillet 1968, et lors de la 654ème séance de la Commission politique spéciale, le 6 novembre 1969 (A/SPC/SR.654).

Se conformant aux décisions du Conseil de sécurité, le Gouvernement italien a strictement appliqué l'embargo décidé à l'encontre de l'Afrique du Sud et n'a pas autorisé l'exportation vers ce pays de matériel militaire ni de pièces détachées, que ce soit pour l'armée de terre, la marine ou l'armée de l'air sud-africaines. On trouvera confirmation de ces faits dans le document S/9473, où l'ensemble de la question est traité en détail.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Italie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Piero VINCI

---